

Communauté de communes du Pays de St Aulaye

Compte-rendu de la réunion du conseil communautaire 15 juillet 2020

L'An deux mille vingt, le quinze juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Saint Aulaye se sont réunis au gymnase de la Roche-Chalais, sur la convocation du six juillet deux mille vingt qui leur a été adressée par Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays de Saint Aulaye pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

ÉTAIENT PRÉSENTS (22) :

Mesdames et messieurs Yannick LAGRENAUDIE, Jean-Michel SAUTREAU, Pascale ROUSSIE-NADAL, Angelyna HAURY, Chrystelle BACQUEY, Delphine BONNIEU, Rémi CHAUSSADE, Martine CONIJN, Pierre DE CUMOND, Jacques DELAVIE, Robert DENOST, David DESSAIGNE, Jacky DUCOURTIOUX, Jean-Jacques GENDREAU, Xavier HALLAIRE, Jacky JAULIN, Jocelyne LACHAUD, Denise RAGOT, Rémi RAMBONONA, Jean-Philippe RICHARD, Joël TRUFLEY, André VIAUD

ABSENTS EXCUSES (1): Suzanne MARTY a donné pouvoir à Jacky JAULIN

ABSENTS : /

A ETE DESIGNE COMME SECRÉTAIRE DE SEANCE : Chrystelle BACQUEY

Avant d'ouvrir cette séance du conseil communautaire le président, Jacques DELAVIE, a tenu à remercier les conseillers communautaires sortants « dont l'action a toujours été orientée au service de l'intérêt général de notre territoire intercommunal. Leur engagement a permis de soutenir et de développer les activités de notre communauté de communes en renforçant nos partenariats notamment dans le secteur du tourisme avec la communauté de communes du Ribérais, les communautés d'agglomération du Libournais et du Grand Périgeux. »

Puis, il a rendu hommage à Corinne DE ALMEIDA :

« Corinne n'a cessé de s'investir pour le développement de notre territoire en tant qu'élue à Parcoul-Chenaud, puis conseillère départementale. Elle souhaitait poursuivre son engagement au sein du conseil municipal de la Roche-Chalais et du conseil communautaire. Elle s'est mobilisée pour que tous les projets des communes et de la communauté de communes soient soutenus par le Département et puissent être mis en œuvre dans le cadre du contrat de territoire du département.

Corinne avait des convictions pour lesquelles elle s'est toujours battue sans jamais privilégier son égo.

Nous avons perdu une collègue mais aussi une amie très chère,

Je pense à sa famille et à tous ses proches. »

Pour rendre hommage à sa mémoire, il a proposé que soit observée une minute de silence.

Installation des conseillers communautaires

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jacques DELAVIE, doyen de l'assemblée (en application de l'article L. 5211-9 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Mme BACQUEY Chrystelle a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

Election du président

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire, Jacques DELAVIE, a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 22 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au premier alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs :

- HAURY Angelyna
- LACHAUD Jocelyne.

M. Lagrenaudie Yannick s'est porté candidat à la présidence, aucun(e) autre candidat(e) ne s'est manifesté(e). Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
 - Nombre de votants (enveloppes déposées) : 23
 - Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 5
 - Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
 - Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 18
 - Majorité absolue : 10
- M. LAGRENAUDIE Yannick a obtenu 18 suffrages.

M. LAGRENAUDIE Yannick a été proclamé président et a été immédiatement installé.

Le président nouvellement élu rappelle sa volonté de travailler ensemble dans un climat apaisé et serein ainsi que son souhait de donner une nouvelle image de la communauté de communes. Il propose de programmer des réunions de Bureau tous les quinze jours. Le Bureau sera composé des vice-présidents et des maires des 6 communes (La Roche-Chalais, Saint Aulaye-Puymangou, Saint-Privat-en-Périgord, Saint-Vincent-Jalmoutiers, Parcoul- Chenaud, Servanches) y compris des communes déléguées.

Le président rappelle que les mesures prises par la précédente mandature relatives au transfert du siège de la CdC à La Roche-Chalais seront maintenues. Il a pris acte du rejet de la fusion avec la communauté de communes du Périgord Ribéracois. En outre, il souhaite mettre en valeur le patrimoine.

Election des vice-présidents

Sous la présidence de M. LAGRENAUDIE Yannick, élu président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président.

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

Le président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la communauté disposait, à ce jour, de 3 vice-présidents. Aussi, il a proposé aux membres de l'assemblée délibérante de créer 3 postes de vice-présidents en charge respectivement des affaires scolaires, périscolaires de la jeunesse et de la communication (1^{ère} vice-présidence) ; du développement économique, de l'habitat et du numérique (2^{ème} vice-présidence), de la santé et du social avec la création d'un C.I.A.S. (3^{ème} vice-présidence).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a approuvé la création de 3 postes de vice-présidents.

Élection du premier vice-président

M. SAUTREAU Jean-Michel s'est porté candidat. Aucun(e) autre candidat(e) ne s'est manifesté(e).

Ancien conseiller pédagogique ayant travaillé dans toutes les écoles du secteur, M. Sautreau propose de mettre son expérience au service des écoles de la communauté de communes. Il souhaite élargir le pôle jeunesse de la CdC et son Point Jeunes basé à St Aulaye avec notamment des animations mises en œuvre sur le secteur de la Roche-Chalais. Il compte également développer la communication. En effet, il a constaté que l'intercommunalité était trop méconnue de la population.

Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 23
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 2
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 21
- Majorité absolue : 11

M. SAUTREAU Jean-Michel a obtenu 21 suffrages.

M. SAUTREAU Jean-Michel a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

Élection du deuxième vice-président

Mme ROUSSIE-NADAL Pascale s'est portée candidate. Aucun(e) autre candidat(e) ne s'est manifesté(e).

Concernant l'économie, Mme ROUSSIE-NADAL dispose d'une expérience professionnelle de 25 ans au Département dans ce secteur. Sa mission sera de développer les relations avec les chefs d'entreprises et d'initier des rencontres entre acteurs économiques.

Concernant l'habitat, elle a participé avec Jean-Jacques GENDREAU au montage du premier PIG-Habitat (Programme d'Intérêt Général). Sa mission sera notamment de trouver les aides financières nécessaires à l'amélioration des logements vétustes, les communes ne peuvent seules engager les travaux de rénovation.

Concernant le secteur du numérique, la mission principale porte sur le déploiement de la fibre optique.

Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 23
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 3
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 1
- Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 19
- Majorité absolue : 10

Mme ROUSSIE-NADAL Pascale a obtenu 19 suffrages.

Mme ROUSSIE-NADAL Pascale a été proclamée deuxième vice-présidente et immédiatement installée.

Élection du troisième vice-président

Mme HAURY Angelyna s'est portée candidate. Aucun(e) autre candidat(e) ne s'est manifesté(e).

Infirmière de profession sur le secteur de La Roche-Chalais, Mme HAURY a notamment pour mission la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S). Elle souhaite également porter une attention particulière sur le fait qu'elle a compris l'importance et l'urgence de recruter au moins deux nouveaux médecins sur la maison de santé intercommunale à Saint-Aulaye et qu'elle a prévu de rentrer en contact avec le cabinet de recrutement pour se tenir informée du travail en cours.

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 23
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 3
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 1
- Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 19
- Majorité absolue : 10

Mme HAURY Angelyna a obtenu 19 suffrages.

Mme HAURY Angelyna a été proclamée troisième vice-présidente et immédiatement installée.

- école de Saint-Privat

Rémy CHAUSSADE et Pascale ROUSSIE-NADAL souhaitent que la pérennité de l'école de Saint-Privat-en-Périgord soit assurée et demandent le soutien de la communauté de communes auprès de la DSDEN. Le président et Jean-Michel SAUTREAU affirment que la volonté de la communauté de communes est de maintenir toutes les écoles. Jean-Michel SAUTREAU s'engage à procéder aux démarches nécessaires auprès de la DSDEN.

- Pénurie de médecins

Pour le président, il s'agit d'une priorité absolue. Tout est mis en œuvre par les élus pour pallier cette difficulté. Le président précise qu'il a fait appel à un cabinet de recruteur de médecins, sans effets pour l'instant. Salarier un médecin pourrait être une solution.

Jean-Jacques GENDREAU informe le conseil communautaire de la venue de deux médecins au CHICRDD. Le service SSR (Soins de Suites et de Réadaptation) pourrait donc retrouver un bon fonctionnement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le prochain conseil communautaire est fixé au 23 juillet 2020 à 19 H 00 à la salle des fêtes de Saint-Aulaye.